

**Séance
extraordinaire
2025-12-17ss2**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2025 à 20 h, M^{me} Chantal Côté, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Richard Lord et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Sonia Isabelle et Christine Talbot. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026;**
- 5. Adoption du programme triennal d'immobilisations;**
- 6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2026;**
- 7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;**
- 8. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Chantal Côté, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Chantal Côté, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M^{me} Sonia Isabelle, siège # 4
M^{me} Christine Talbot, siège # 5
M. Richard Lord, siège # 6

2025-12-01ss2

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Sonia Isabelle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-12-02ss2

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026

Prévisions budgétaires année 2026

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que le Conseil soit autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2026 et à s'approprier les sommes nécessaires suivantes :

DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil et application de la loi	126 295
Gestion financière et administrative	541 016
Évaluation	115 632
Quote-part édifice Amable-Bélanger	15 244
Police et transport scolaire	303 501
Protection contre l'incendie et sécurité civile	466 957
(quote-part incendie 422 898 \$ – 10 000\$ (surplus accumulé des années antérieures) = 412 898 \$ (quote-part à payer en 2026)	
Voirie municipale	674 045
Enlèvement de la neige	630 000
Éclairage des rues	22 200
Transport adapté	24 149
Réseau de distribution d'eau potable et égout	240 250
Assainissement des eaux usées	91 525
Enlèvement des matières résiduelles et organiques	438 430
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	109 382
Logements sociaux	16 300
Politique familiale et MADA	9 900
Urbanisme et zonage	128 000
Promotion et développement quote-part MRC	155 151
Promotion touristique (MRC, Cap-Saint-Ignace)	69 360
Centre culturel	255 900
Parcs et terrain de jeux	482 250
Presbytère et gym	62 870
Bibliothèque et joujouthèque	48 685
Culture et Patrimoine	21 350
Mon village en vari'été	14 800
Environnement et embellissement	14 410
Frais de financement et autres activités financières	506 938
TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION	5 595 840

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'AFFECTATION

IMMOBILISATIONS

Amélioration bureau (entrée), ameublement et équipement	15 000
Achat machinerie, outils eau et égouts	5 000
Équipement Centre culturel	8 000

AFFECTATIONS

Fonds réservés (remboursement fonds de roulement)	33 333
Remboursement de la dette à long terme	377 827
TOTAL INVESTISSEMENT ET AFFECTATION	439 160
TOTAL DES DÉPENSES	6 035 000

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES

Sur la valeur foncière générale	3 011 070
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	59 752
Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	48 578
Spéciale 2015-08 (camions incendie)	77 099
Spéciale 2016-08 (caserne)	49 754
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	43 884
Spéciale 2016-14 (réfection conduites Souvenir-Vincelotte)	118 584
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	46 156
Spéciale 2019-06 (Souvenir phase 2)	16 458
Spéciale lumière	22 000
Spéciale eau potable	102 000
Spéciale 2021-06 (Manoir et Coteau)	210 640
Spéciale 2023-03 (luminaires DEL)	24 105
Compensation aqueduc	128 000
Compensation égout	61 000
Enlèvement des ordures et organiques	337 000
Assainissement des eaux usées	103 000
Gestion des boues de fosses septiques	109 382

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	170 252
Gouvernement du Canada	1 500

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Administration générale	22 622
Sécurité publique/transport/hygiène du milieu et aménagement	26 050
Centre culturel	98 000
Loisirs	148 000
Culture et patrimoine, MVV, presbytère et gym	68 600
Imposition de droits (licences, permis, amendes et sablières)	159 750
Intérêts	31 600
Autres revenus	31 800

REVENUS DE TRANSFERTS

Partage croissance d'un point TVQ	257 452
Péréquation	68 557
Subventions gouvernementales et intérêts emprunts	382 355

TOTAL DES REVENUS **6 035 000**

2025-12-03ss2

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE

le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU QUE

des travaux se poursuivront dans le cadre de la TECQ 2024-2028 dont l'amélioration de la cuisine/plonge du Centre culturel;

ATTENDU QU'

un camion incendie (#202) sera à remplacer en 2027, mais que ce dernier sera inclus dans la quote-part incendie de la Ville de Montmagny puisque l'achat sera fait via l'entente;

ATTENDU QUE

certains des modules de jeux du parc municipal Optimiste sont désuets et nécessitent un remplacement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Travaux TECQ 2024-2028	1 180 000
Remplacement des modules de jeux	100 000
Remplacement d'un véhicule travaux publics	70 000
TOTAL	1 350 000

Période de questions**6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2026**

M^{me} la mairesse demande si les gens ont des questions et personne n'a de question.

2025-12-04ss2**7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires**

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2026 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Richard Lord

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace publie dans l'édition de janvier 2026 de son journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2026.

2025-12-05ss2**8. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 12.

Chantal Côté
Mairesse

Sophie Boucher
Greffière-trésorière